CHARTE POUR LA QUALITÉ DE VIE EN EHPAD

ICADE SANTÉ

Nos engagements pour la Qualité de Vie en EHPAD

Avec le vieillissement de la population française et européenne les besoins d'accueil en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) augmentent.

En choisissant d'investir dans des lieux d'accueil pour les plus dépendants, Icade Santé se préoccupe d'offrir à nos ainés des lieux où il fait bon vivre.

Des locaux et services adaptés, un environnement agréable et le maintien du lien social sont en effet essentiels au confort et à la qualité de vie des personnes âgées, à leur santé physique et mentale ; la crise de la Covid 19 y a renforcé l'exigence de gestion du risque sanitaire.

Avec cette charte, Icade Santé confirme l'attention particulière qu'elle porte aux conditions d'accueil des personnes âgées dépendantes et manifeste sa volonté d'investir aux côtés d'exploitants d'établissements qui partagent ses valeurs.

Cette charte a été élaborée avec le concours direct du groupe AFNOR

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la raison d'être d'Icade :

« Concevoir, Construire, Gérer et Investir dans des villes, des quartiers, des immeubles qui soient des lieux innovants, des lieux de mixité, des lieux inclusifs, des lieux connectés et à l'empreinte carbone réduite. Des lieux où il fait bon vivre, habiter, travailler.

Telle est notre ambition, tel est notre objectif. Telle est notre Raison d'être. »

Les enjeux de qualité de vie et de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans les EHPAD concernent à la fois le bâtiment (bien-être et confort, accessibilité, sécurité…), cœur de métier d'Icade Santé, et la gestion de l'activité (encadrement, santé, vie en collectivité…), cœur de métier de l'exploitant. Il s'agit de faire en sorte que résidents et personnel de soin se sentent bien dans leur cadre de vie et de travail au quotidien.

C'est pourquoi les quatre engagements de cette charte visent à impliquer Icade Santé et l'ensemble de ses partenaires dans la prise en compte de ces enjeux.

- Dans son rôle d'investisseur, Icade Santé analysera tout nouvel investissement au moyen d'un référentiel « qualité de vie et RSE » qui définit les critères d'un investissement responsable dans les EHPAD.

  Le soutien d'Icade Santé se traduit ainsi par un accompagnement au développement et au suivi des projets immobiliers tournés vers le bien-être des résidents, de la performance environnementale et de l'innovation dans les EHPAD.

Le but est de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations unies à l'horizon 2030, et notamment l'ODD n°3 visant la bonne santé et le bien-être.

- Dans son rôle de bailleur, Icade Santé accompagnera les opérateurs de santé et de services aux seniors dans leur démarche de responsabilité sociétale, pour une meilleure qualité de vie des résidents.

Engagement 1 : Des établissements confortables, sûrs et sains

Les espaces de vie des résidents ont un impact majeur sur leur qualité de vie : le résident doit véritablement pouvoir « habiter » les lieux. Pour cela, le cadre de vie doit lui permettre de retrouver un véritable « chez soi », adapté à ses envies et besoins, tout en étant sain, sûr et confortable.

- **1.1 / Assurer un cadre de vie adapté et confortable**

Pour les résidents, les espaces privatifs permettent l'appropriation du lieu de résidence et préservent la dignité, l'identité et la vie privée. Les espaces collectifs favorisent les échanges, le maintien des habitudes de vie ainsi que le partage entre résidents, personnel et proches. L'aménagement des locaux, la présence d'un jardin, la vue sur la verdure, la possibilité d'évoluer à l'extérieur favorisent le confort, l'épanouissement, la santé et l'autonomie.

- **1.2 / Garantir une complète accessibilité et sécurité au sein des espaces intérieurs et extérieurs**

L'architecture, la conception et la maintenance des bâtiments et équipements contribuent à favoriser l'autonomie et la sécurité des résidents dans un cadre harmonieux. Il convient de s'adapter aux capacités physiques et psychiques des résidents afin de leur garantir une pleine accessibilité et sécurité au quotidien.

- **1.3 / Garantir des espaces de vie sains et agréables**

La conception, l'entretien et la maintenance des locaux de l'EHPAD garantissent des espaces de vie sains grâce à une bonne maîtrise de l'hygiène, de la qualité de l'air intérieur et de l'eau. Les lieux sont agréables à vivre, au travers du confort thermique et de la luminosité par exemple. L'établissement et le personnel sont en mesure d'anticiper et de s'adapter aux différents évènements et notamment aux crises sanitaires.

L'EHPAD assure une utilisation durable des ressources nécessaires à son activité, en optimisant ses consommations en eau et en énergie et en limitant sa production de déchets.

Engagement 2 : Un accompagnement personnalisé, qualitatif et bienveillant

L'établissement met en œuvre une organisation visant à favoriser une bonne prise en soins adaptée aux personnes âgées dépendantes et un cadre de confiance entre résidents, familles et personnels. Pour cela, l'établissement s'assure d'un accompagnement personnalisé des résidents et du respect de cette éthique par les parties prenantes externes intervenant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement. Ainsi, le personnel s'attache à proposer des activités destinées à stimuler les facultés intellectuelles et préserver l'autonomie des résidents. Cette responsabilité inclut l'engagement d'offrir la meilleure adéquation entre tarification et qualité des prestations. Par ailleurs, l'EHPAD est également un lieu de maintien du lien familial et social, et pour ce faire encourage les visites des proches des résidents.

- **2.1 / Prendre en considération les attentes du résident et de ses proches**

Les besoins du résident font l'objet d'une écoute et d'un échange permettant de combiner « lieu de soins » et « lieu de vie » et d'offrir ainsi des services adaptés (salles de kinésithérapie, balnéothérapie, ergothérapie…). Il convient de favoriser l'appropriation par la personne de son nouveau lieu de résidence et de respecter les habitudes de vie personnelles. Ce respect des habitudes de vie participe à la reconnaissance de l'identité des résidents et à la qualité de l'accompagnement tout en recherchant également un équilibre avec les contraintes inhérentes à la vie en collectivité.

- **2.2 / Favoriser la vie sociale des résidents et la convivialité**

L'EHPAD propose des animations concourant à la qualité de la vie quotidienne des résidents, comme des activités permettant de stimuler leurs capacités physiques et cognitives, qui favorisent l'échange et la sociabilité, dans des salles adaptées. Le repas constitue également un moment de plaisir et de rencontre avec les autres ; il est pour les résidents un moment de convivialité répondant à leurs attentes et à leurs besoins nutritionnels.

L'EHPAD se doit de contribuer au lien familial et social ; pour ce faire il favorise la venue des proches des résidents et permet le maintien du lien social y compris en cas d'évènements inattendus.

Engagement 3 : Une gouvernance et une gestion responsables

Le mode de gouvernance et la gestion de l'EHPAD permettent de développer une démarche de responsabilité sociétale en cohérence avec les enjeux de qualité de vie et de développement durable. Il donne sens et contenu aux enjeux de développement durable et les partage avec les parties prenantes concernées, résidents, salariés, partenaires, fournisseurs…

- **3.1 / Intégrer la RSE au projet d'établissement**

La responsabilité sociétale de l'EHPAD se déploie autour de son cœur de métier : l'humain. Elle implique l'ensemble des collaborateurs et prestataires dans sa mise en œuvre. Elle est communiquée de manière claire et transparente aux parties prenantes.

- **3.2 / Un bâtiment contribuant au bien-être des résidents et des collaborateurs**

Le bâtiment concourt aux bonnes conditions de travail du personnel qui veillent au bien-être des résidents : espaces de repos pour les salariés, immeuble facilitant la prise en charge de la dépendance…

Dans le cadre de co-constructions réalisées avec des exploitants, Icade Santé s'attache à privilégier des bâtiments faisant l'objet de certifications, de type NF Habitat HQE.

Engagement 4 : Un ancrage local et une contribution au développement du territoire

Il existe très souvent un lien étroit entre le territoire d'implantation de l'EHPAD et les résidents ainsi que leurs familles. L'EHPAD est un acteur de son territoire et contribue à son développement :

- Il participe de l'offre de soin du territoire et contribue à apporter aux autorités territoriales des solutions pérennes pour l'accueil des plus âgés.
- Il développe des partenariats avec diverses parties prenantes telles que les établissements de santé, cliniques et institutions alentour.
- Il contribue à l'emploi local
- Ouvert sur son environnement, l'EHPAD est partenaire de projets socio-éducatifs intergénérationnels avec les acteurs du territoire.